

MUNICIPALITÉ DE SHANNON  
M.R.C. de La Jacques.-Cartier  
Province de Québec

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire Shannon lundi, le 3 mai 2010 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présent : le Maire Clive Kiley, et conseillers Bernard Gagné, Claude Lacroix, Mario Lemire, Lucie Laperle, Sophie Perreault et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

82-05-10 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec ajouts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

83-05-10 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle *QUE* le procès verbal de la séance tenue le 6 avril 2010 soit adopté avec modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le rapport des permis de construction et lotissement du mois d'avril 2010 a été déposé et reconnu par le Conseil.

CONSULTATION La dérogation mineure DM10-116 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de la demande.

84-05-10 *CONSIDÉRANT* la demande de dérogation mineure #DM10-116 demandée par les propriétaires Développement Sylmar Inc. et 9116-7957 Québec Inc., M. Sylvain Boisvert et M. Mario Venne, pour le retrait de caractère de sentier afin de prendre une entente pour la construction d'un autre sentier vers la piste multifonctionnelle de la SPJCP ;

*CONSIDÉRANT QUE* les propriétaires Développement Sylmar Inc., M. Sylvain Boisvert et M. Mario Venne et la Municipalité de Shannon s'engagent à une entente de service pour la construction dudit sentier piétonnier sur les lots #394-59, 394P :

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accorde, tel que déposé, la demande de dérogation mineure DM10-116 ;

*QUE* la Municipalité de Shannon annule les résolutions #99-06-2009, #100-06-2009 et #168-10-2009 relatives aux rues et sentiers piétonniers de ces développements ;

84-05-10

*QUE* la Municipalité de Shannon accorde le retrait de caractère de sentier piétonnier aux lots suivants :

- 1° #394-21, #394-18 et #395-16 entre les rues de Bretagne et de Tyrone ;
- 2° #393-30 et #394-19 entre les rues O'Shea et de Bretagne ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accorde le retrait de caractère de rue aux lots suivants :

- 1° #394-17P entre la rue la rue O'Shea et la rue de Bretagne ;
- 2° #395-22P entre la rue de Tyrone et la future rue de Tara ;

*QUE* la Municipalité de Shannon demande au propriétaire, Développement Sylmar Inc., de préserver le caractère de sentier sur le lot #395-10 pour construction future vers la rue de Tara ;

*QUE* le Développement Sylmar Inc., MM. Sylvain Boisvert et Mario Venne ainsi que la Municipalité s'engagent à respecter l'entente suivante :

- 1° La sous-fondation du chemin piétonnier sera construite avec du remplissage contenant des souches sur les lots #394-59 et 394P sur une distance d'environ 550,0 m ;
- 2° la Municipalité s'engage à fournir à ses frais :
  - a) le transport, le chargement et la mise en place ;
  - b) le sable et la pierre ;
  - c) à payer 50% des frais d'arpentage et de notaire.
- 3° le Développement Sylmar s'engage à fournir à ses frais :
  - a) les travaux de construction du sentier ;
  - b) le buteur (équipement) pour le nivellement du sable et de la pierre ;
  - c) terminer la construction du sentier au plus tard vendredi, le 11 juin 2010 ;
  - d) céder à la Municipalité les lots #394-59 et #394P (lotissement à venir) sur lesquels seront construits le sentier piétonnier de la rue de Tyrone vers la piste multifonctionnelle propriété de la SPJCP ;
  - e) à payer 50% des frais d'arpentage et de notaire.

*QUE* la Municipalité de Shannon demande un certificat d'accès à la piste multifonctionnelle auprès de SPJCP ;

*QUE* la Municipalité de Shannon mandate la firme Vaillancourt, Robitaille, pour la préparation d'un cadastre officiel du sentier à construire sur le lot #394P ;

*QUE* la Municipalité de Shannon mandate Me Mario Boilard, notaire pour la préparation d'un contrat d'acquisition des lots #394-59 et le futur cadastre du lot #394P dit sentier piétonnier ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou M. Claude Lacroix, Maire suppléant et Dale Feeney, Directrice Générale ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière Adjointe soient autorisés à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

85-05-10

*CONSIDÉRANT* la demande Développement S.C. Inc. et M. Sylvain Boisvert pour le prolongement de la rue de Calais incluant un rond de virage en rayon avec un parterre au centre ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil a adopté, le 1<sup>e</sup> mars 2010, la résolution #36-03-2010 autorisant le prolongement de la rue de Calais, tel que déposé par M. Steve Goulet, sans rond de virage traditionnel ;

*CONSIDÉRANT QUE* le nouveau plan d'ensemble déposé par Développement S.C. Inc. et M. Sylvain Boisvert, le 15 avril 2010, est souhaitable considérant le parterre au centre du rond de virage ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte en principe la demande de Développement S.C. Inc. et M. Sylvain Boisvert relative au prolongement de la rue de Calais et pourrait autoriser une demande de dérogation mineure, si déposée par les propriétaires, pour le parterre au centre du rond de virage ;

*ET QUE* le Développement S.C. Inc. et M. Sylvain Boisvert s'engagent à respecter le règlement #385 en suivant la liste des procédures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

86-05-10

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité est propriétaire d'une servitude de drainage #11 072 671, d'une largeur de 9,0 m, sur le lot 268-99, située au 633 rue des Mélèzes, propriété de M. Guy Boucher ;

*CONSIDÉRANT* la demande de rétrocession de M. Guy Boucher d'une largeur de 3,0 m de ladite servitude de drainage afin de permettre la construction d'un garage conforme aux règlements d'urbanisme ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise la rétrocession d'une partie de la servitude de drainage #11 072 671 d'une largeur de 3,0 m située sur le lot 268-99 à M. Guy Boucher, propriétaire au 633 rue des Mélèzes ;

*QUE* M. Guy Boucher s'engage à défrayer tous les frais et honoraires professionnels reliés à la présente rétrocession ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou M. Claude Lacroix, Maire suppléant et Dale Feeney, Directrice Générale ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière Adjointe soient autorisés à signer ledit contrat de rétrocession pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

87-05-10

*CONSIDÉRANT QUE* les municipalités du territoire de la MRC de La Jacques-Cartier sont invitées à participer au processus d'identification de quatre des grands enjeux environnementaux régionaux ;

*CONSIDÉRANT* la déclaration du maire et des conseillers que le mois de mai est le *Mois de l'arbre et des forêts* et recommande à tous de planter un arbre et à participer au projet, à la naissance d'un enfant, « Mon arbre à moi... grandissons ensemble » ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte en principe de participer au processus d'identification des grands enjeux environnementaux de la MRC de La Jacques-Cartier ;

*QUE* la Municipalité de Shannon s'engage à défrayer 10% des coûts avec les autres municipalités participantes de la MRC au projet *Climat Municipalités* ;

*ET QUE* Normand Légaré, Inspecteur municipal, soit autorisé à remplir tous les documents connexes au processus d'élaboration du plan stratégique de développement environnemental de la MRC de La Jacques-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

88-05-10

*CONSIDÉRANT* la résolution #40-03-2010 acceptant l'offre de JES Construction pour la construction d'un bâtiment préfabriqué en acier, nouveau garage municipal situé au 85 chemin de Gosford ;

*CONSIDÉRANT* les appels d'offres distincts pour les fondations/murs ainsi que pour les portes dudit garage ;

*CONSIDÉRANT QUE* les appels d'offres pour la fondation ainsi que pour les portes de garage ont produit seulement un soumissionnaire chacun ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

*QUE* la Municipalité de Shannon mandate les Fondations BHB Inc. pour le coffrage et la mise en place du béton pour la fondation dudit garage municipal, au coût total de 64 500.\$, taxes en sus ;

*ET QUE* Municipalité de Shannon mandate la firme Clément Bédard Inc. pour la fourniture et l'installation des portes dudit garage municipal au coût total de 21,167.\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

89-05-10

*CONSIDÉRANT* la résolution #79-05-2009 autorisant, en principe, l'ouverture de la rue Donaldson, Phase III, incluant 24 lots ;

*CONSIDÉRANT QUE* le propriétaire, Développement S.C. Inc., demande la municipalisation de la rue Donaldson, Phase III sans l'ouverture de ladite rue afin de permettre l'émission de permis de construction ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise en principe la municipalisation de la rue Donaldson, Phase III, incluant 24 lots, lots #422-103 et #424-75 afin de permettre l'émission de permis de construction ;

*QUE* la municipalisation réelle soit conditionnelle à :

- 1° l'obtention des documents d'amorçage des procédures, la réception provisoire des travaux et la recommandation de municipalisation de la firme d'ingénierie, Construction Gébourg Inc. ;
- 2° obtenir du Coordonnateur des Travaux publics, M. Gargano l'acceptation, tel que déposé par la firme d'ingénierie, Construction Gébourg Inc., de la réception provisoire des travaux, la liste de finalisation des ouvrages ainsi que la liste des déficiences ;
- 3° la réception des garanties bancaires, du certificat d'autorisation émis par le MDDEP ainsi que le certificat de conformité des travaux et quittances à être émises par la firme d'ingénierie, Construction Gébourg Inc. ;

*QUE* Me Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation d'un contrat d'acquisition de ladite rue, tel que décrit au plan de cadastre qui fait partie intégrante de la présente, dès la réception des documents de municipalisation ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou M. Claude Lacroix, Maire suppléant et Dale Feeney, Directrice Générale ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière Adjointe soient autorisés à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

90-05-10

*CONSIDÉRANT QU'*en vertu du projet de loi 56 *Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives*, les municipalités doivent assurer aux personnes handicapées l'accès à des moyens de transport adaptés à leurs besoins ;

90-05-10

*CONSIDÉRANT* le programme de subvention du Ministère des Transports du Québec ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité de Shannon participe au système de transport adapté sur le territoire de la MRC de La Jacques Cartier ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

*QUE* la Municipalité de Shannon confirme sa participation au projet de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier ;

*ET QUE* la Municipalité de Shannon engage financièrement sa quote-part à la MRC de La Jacques-Cartier pour l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

91-05-10

*CONSIDÉRANT* l'attestation de conformité du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie émise par le Ministère de la Sécurité publique ;

*CONSIDÉRANT* la résolution #155-09-2009 adoptant le schéma de couverture de risques ;

*CONSIDÉRANT QUE* les municipalités locales qui ont participé à son élaboration pourront ainsi, dès son entrée en vigueur, bénéficier de l'exonération de responsabilité pour le préjudice pouvant résulter de l'intervention de leur service de sécurité incendie, lors d'incendies de bâtiments, selon le respect des conditions prévues à l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon s'engage à mettre en œuvre le schéma de couverture de risques pour les cinq (5) prochaines années ;

*ET QUE* cette résolution soit transmise à la Mutuelle des Municipalités du Québec et à PMT Roy pour bénéficier d'une prime d'assurance équivalente à 10% pour les bâtiments municipaux et leur contenu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

92-05-10

*CONSIDÉRANT QUE* les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire ;

*CONSIDÉRANT QUE* le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008 ;

*CONSIDÉRANT QUE* les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans ;

*CONSIDÉRANT QUE* le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35% des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009 ;

*CONSIDÉRANT QUE* le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100% les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités ;

*CONSIDÉRANT QUE* la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition ;

*CONSIDÉRANT QUE* le projet de loi n°88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100% ;

*CONSIDÉRANT QUE* le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier ;

*CONSIDÉRANT QUE*, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur ;

*EN CONSÉQUENCE,*

92-05-10

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* la Municipalité de Shannon refuse que ces citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché ;

*QUE* le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100% des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités ;

*ET QUE* cette résolution soit acheminée à M. Jean Charest, premier ministre du Québec, Mme Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, Mme Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, M. Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, M. André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, M. Gérard Deltell, Député provincial de Chauveau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

93-05-10

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon octroie une subvention de 1 800.\$ à La Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Lemire, conseiller responsable du Winterfest félicite et remercie les conseillères, Sophie Perreault et Lucie Laperle, pour la belle soirée en honneur des bénévoles de tous les organismes.

94-05-10

*CONSIDÉRANT QUE* la bibliothèque municipale qui est présentement située dans le complexe municipal ne répond plus aux besoins de la municipalité et que selon les normes reconnues, la bibliothèque occupe une superficie de 297 m<sup>2</sup>, soit seulement 62% des espaces requis ;

*CONSIDÉRANT QUE* depuis l'ouverture de la bibliothèque en 1995, la population de Shannon a augmenté de 20% et les prochaines années s'annoncent tout aussi prometteuses pour la municipalité en matière de croissance ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité est propriétaire d'un lot voisin de celui du complexe municipal situé au 40 rue Saint-Patrick ;

94-05-10

*CONSIDÉRANT* le programme d'aide du Ministère des Communications et de la Culture ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise la Directrice Générale, Mme Dale Feeney de procéder à une demande d'avant-projet auprès du Ministère des Communications et de la Culture afin de débiter le processus de gestion d'un projet de construction d'une nouvelle bibliothèque à être située au 40 rue Saint-Patrick.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La liste des correspondances reçues durant le mois d'avril 2010 a été déposée et reconnue par le Conseil.

95-05-10

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix que les comptes suivants soient payés :

Acier Loubier – pièces pour jeux d'eau .....	1 901.66\$
Agence du Revenu – DAS – mois de mars et avril .....	17 543.34
Alarmes Microcom – alarmes.....	293.61
Annuaire G.B. Inc. (Les) – bottin annuaire.....	584.69
Archambault – livres.....	106.83
Armeco – accessoires de salle de bain.....	5 971.09
Ass. des chefs en sécurité incendie – congrès annuel.....	361.20
Atlantis Pompe Ste-Foy – pièces .....	70.40
Atlantis Pompe Ste-Foy – pièces pour jeux d'eau .....	1 405.52
Axco – 4 <sup>e</sup> versement – contrat déneigement .....	55 684.93
Bell Mobilité – cellulaires .....	768.35
Bell Téléphone – mensuelles et dommages au 75 Gosford .....	4 630.37
Bon Air Réfrigération Inc. – entretien .....	751.68
Brigitte Olivier – remboursement .....	244.98
Buffet St-Émile Inc. – caucus .....	153.02
Calibrateck Inc. – réparations – poste suppression 163 Miller .....	303.63
Canac Marquis Grenier – fournitures .....	432.84
Cash – bonbons, napkins, kilométrage .....	59.69
Centre Mécanique Shannon – pneus pour GMC 1999.....	1 927.88
Centre routier St-Marc Inc. – inspection mécanique.....	138.28
Charles Rossignol – modifications – chambre de bain c.c./chalet.....	1 764.90
Christian Ratthé – cours nautique et pièces pour jeux d'eau.....	153.82
Cimenterie Genest – fosse septique pour évacuer le jeux d'eau .....	1 469.26
Claude Fournier – cours nautique.....	50.00
Clive Kiley – allocation .....	2 250.00
Couvre Planchers Pelletier Inc. – tapis pour centre communautaire.....	225.50
Deschênes & Fils Ltée. – pièces pour jeux d'eau .....	2 376.83
Dessau Inc. – honoraires professionnels – eau .....	27 866.93
E.B.Q.M. – copies .....	373.33
Eko – essence.....	446.20
Entreprises Benoit Pelletier – entretien – pelouse, etc .....	1 966.10
Équipements L.A.V. Inc. – location détourbeuse – jeux d'eau.....	67.73
Équipements Techno-For – vestes de circulation –voirie (visa) .....	372.49
Eric Gilbert – bottes.....	124.15
ESRI Canada – renouvellement – logiciel Arc-View .....	1 015.88
F.Q.M. – cours – mariage civil & union civile .....	169.31
F.S.M. Québec – lavage et réparations – vêtements.....	168.18
Fairmont – Le Manoir Richelieu – certificat cadeau – bénévoles .....	396.19

Fire Engineering – renouvellement par visa.....	62.00\$
Foncier Québec – avis de mutation .....	87.00
G.L.P. Paysagistes Inc. – voyages de terre – voirie .....	440.22
Gébourg – réparations – luminaires.....	372.01
Germaine Pelletier – café, etc. ....	68.06
Graphic AI Design – enseignes .....	220.11
Graphica – journal .....	2 469.98
Groupe Ultima Inc. – assurances.....	1 905.00
Heenan Blaikie Aubut – honoraires professionnels .....	7 193.74
Home Depot – salle de bain et parcs .....	131.74
Hydro-Québec .....	9 975.25
Jacques Pelletier – publicité exposition voitures anciennes .....	20.00
Jacques Poulin – heures de soutien et cartouches.....	1 716.83
Jean-Claude Sajous – dommages – aqueduc .....	200.00
Jean-François Desharnais – housse pour fourneau au centre .....	146.74
Jean-Marc Pageau – contrat & édifices .....	1 506.80
L.V.M. Technisol – honoraires professionnels – eau .....	7 156.71
L'Outilleur Express Inc. – location – balais brosse.....	91.43
Librairie La liberté – livres .....	104.78
Lucie Laperle – allocation.....	750.00
M.R.C. La Jacques-Cartier .....	14 449.69
Martin & Lévesque – écussons/réparations – vêtements .....	395.07
Martine Auclair – animation.....	45.60
Matrec – location de conteneurs .....	220.11
Maxxam – analyses d'eau.....	1 003.46
Médias Transcontinental S.E.N.C. – publicité.....	323.95
Metro Excavation Inc. – paiements 8 et 9 lots 4A-4B/C – eau.....	487 150.55
Mini Générale Hydraulique Inc. – réparations – déchiqueteuse .....	1 146.91
Ministère du Revenu – DAS – mois de mars et avril.....	27 555.76
Ministre des Finances – bail MRNF – lots 404, 405, etc.....	1 140.03
Murray Promotions – vêtements pour les parcs.....	461.39
Natrel – eau .....	33.00
Normand Légaré – congrès annuel de Combeq et remboursement.....	1 141.10
Orizon – système de communication .....	186.47
Oxygène Portneuf Inc. – location cylindres industriels .....	109.29
Pagenet – téléavertisseur de garde .....	11.18
Pièces d'auto Guill – fil pour soudeuse .....	43.21
Pierre Vachon – jeux d'eau .....	1 157.78
Postes Canada – Shannon Express .....	297.97
PriceWaterHouseCoopers – honoraires professionnels – audit .....	16 474.11
Produits Sany Inc. – location polisseuse et achat de produits.....	216.39
Publicité PRT – plaquettes pour bébés et supports de noms .....	207.69
Puribec – testes d'eau.....	40.64
Quentin Guéripel – cours nautique .....	50.00
Quinc. Co-Op Ste-Catherine – fournitures – rénovations .....	113.18
Quinc. Co-Op Ste-Catherine – outils/fournitures/jeux d'eau .....	471.99
Quinc. Durand – peinture .....	23.69
Quinc. Durand – scie.....	676.12
Régie Régionale de Portneuf – bac à ordures .....	490.00
Reliance Protectron – alarmes.....	255.08
Réseau de Transport de la Capitale – contrat – autobus .....	51 724.06
Sani Orléans Inc. – vidange de fosses septique .....	84.66
Sears – fournitures pour bureau (visa).....	215.92
Service Entretien D.R. Enr. – cirage du plancher au Centre .....	524.87
Services Technologiques A.C. Inc. (Les) – réparations .....	315.43
Shirley Kiley – remboursement .....	157.25
Spécialiste du Stylo – classeurs et fournitures.....	1 259.45
Three Lads and Girl – soirée des bénévoles .....	900.00
Usinage Chicoine Enr. – grillage pour glissade .....	415.00
Ville de Québec – traitement – traitement boues de fosses septiques .....	70.00
Visa – frais annuel.....	40.00

95-05-10

TOTAL 780 807.24\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-05-10 Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* la Municipalité de Shannon octroie une bourse de deux cent dollars (200.\$) au diplômé d'études secondaires de l'école Dollard-des-Ormeaux qui s'est mérité le prix *All Around Student Award* pendant l'année scolaire 2009/2010, cette somme devra servir à l'achat de livres au collège de son choix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-10 *CONSIDÉRANT* les activités de financement de la Fondation du Centre de santé Haute St-Charles/Jacques-Cartier ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil subventionne depuis plusieurs années cette fondation ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon participe à cette campagne de financement qui aura lieu le 17 juin avec une équipe de quatre personnes (foursome) au coût de 190.\$ par personne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-10 *CONSIDÉRANT QUE* le Centre de la Famille Valcartier demande la fermeture d'une partie de la rue Vanier, secteur non résidentielle, dans le cadre de la « Fête de la Famille » samedi, le 5 juin 2010 de 6h à 19h ;

*CONSIDÉRANT* la résolution #54-03-10 autorisant une subvention de 500.\$ au Centre de la Famille Valcartier pour cet activité ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise la fermeture de la rue Vanier secteur non résidentielle, dans le cadre de la « Fête de la Famille » samedi, le 5 juin 2010 de 6h à 19h sous réserve des conditions suivantes qui sont de la responsabilité du Centre de la Famille Valcartier :

1. aviser la Sûreté du Québec de cet événement ;
2. afficher des enseignes « Détour » à chaque extrémité de la partie de rue devant être fermée et qu'aucune « Circulation locale » ne sera permise à cet endroit ;
3. installer des barricades de type « New Jersey » aux deux extrémités afin de couvrir toute la largeur de l'assiette de rue ;
4. aucune perforation à la chaussée ne sera tolérée pour l'implantation de piquets, enseignes ou autres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

99-05-10

*CONSIDÉRANT QUE* le Service des loisirs communautaires de la Garnison Valcartier demande la fermeture d'une partie de la rue Vanier, secteur non résidentielle, dans le cadre du « Spectacle Familial » samedi, le 24 juillet 2010 de 11h à 16h ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise la fermeture de la rue Vanier secteur non résidentielle, dans le cadre du « Spectacle Familial » samedi, le 24 juillet 2010 de 11h à 16h sous réserve des conditions suivantes qui sont de la responsabilité du Service des loisirs communautaires de la Garnison Valcartier :

1. aviser la Sûreté du Québec de cet événement ;
2. afficher des enseignes « Détour » à chaque extrémité de la partie de rue devant être fermée et qu'aucune « Circulation locale » ne sera permise à cet endroit ;
3. installer des barricades de type « New Jersey » aux deux extrémités afin de couvrir toute la largeur de l'assiette de rue ;
4. aucune perforation à la chaussée ne sera tolérée pour l'implantation de piquets, enseignes ou autres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BUDGET

En vertu de l'article 176.4 du *Code municipal*, la Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière doit déposer semestriellement, lors d'une séance du conseil, les états des revenus et dépenses de l'exercice financier courant, soit au plus tard lors d'une séance ordinaire tenue au mois de mai et lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté ;

Le rapport de budget semestriel a été déposé et reconnu par le Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Mario Lemire lève la séance ordinaire à 20h32.

Clive Kiley,  
Maire

Dale Feeney,  
Directrice Générale